



*Contrat Opérationnel de Prévention et de
Sécurité*

*Stratégies territoriales de Sécurité et de
Prévention de la Délinquance*

VILLE DE SORGUES

2013/2016

SOMMAIRE

1. <i>PREAMBULE</i>	p.4
2. <i>ELEMENTS DE DIAGNOSTIC</i>	p.7
2.1 Statistiques	
2.2 Objectifs réalisés C.O.P.S.2004	
3. <i>LES PRINCIPAUX AXES DE LA STRATEGIES TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA COMMUNE DE SORGUES 2013-2016</i>	p.13
3.1. LES AXES GENERAUX	
3.1.1. Poursuivre la réduction de la délinquance et du sentiment d’insécurité	
3.1.2. Placer la victime au centre des préoccupations	
3.1.3. Privilégier le partenariat et la communication entre acteurs	
3.2 A VISEE SECURITAIRE	
3.2.1. Mettre en place la vidéo protection	
3.2.2. Lutter contre la délinquance routière	
3.2.3. Aider et prendre en charge les victimes	
3.2.4. Lutter contre les violences quotidiennes au domicile familial	
3.3 A VISEE PREVENTIVE	
3.3.1. Développer le vivre ensemble sur un territoire partagé à travers l’appréhension du territoire communal	
3.3.2. Favoriser l’insertion dans un cadre intergénérationnel pour préserver la mixité sociale de la population	
3.3.3. Prévenir le décrochage scolaire et professionnel des jeunes publics	
3.3.4.. Soutenir et accompagner la parentalité	
3.4 A VISEE DISSUASIVE	
3.4.1. Valoriser la convention Police Municipale – Gendarmerie Nationale	
3.4.2. Mettre en place le Conseil pour les droits et devoirs des familles	
3.5 LIES A LA SANCTION ET LA REPARATION	
3.5.1. Accueillir des TIG sur la commune	

3.6 LIES A L'ORGANISATION

3.6.1. Maintenir et continuer à développer les structures nécessaires à la mise en œuvre des objectifs

3.6.2. Maintenir les organes de pilotage du dispositif

4 *LES INSTANCES DE PILOTAGE ET D'ANIMATION*p.15

4.1. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

4.1.1. Le C.L.S.P.D.plénier

4.1.2. Le Conseil Restreint

4.2 La Réunion Sécurité

4.3 Les groupes thématiques

5 *UN PROGRAMME D' ACTIONS A QUATRE ANS : 2013-2016*p.16

5.1. Dans le champ de la prévention primaire

5.2 Dans le champ de la prévention secondaire

5.3 Dans le champ de la prévention tertiaire

6 *LES ENGAGEMENTS DES DIFFERENTS SIGNATAIRES*p.21

6.1 *La SEM*

7 *LES SIGNATURES*p.22

1 PREAMBULE

Le cadre normatif dans lequel s'inscrit aujourd'hui la politique de sécurité et de prévention d'une municipalité, en partenariat avec l'Etat, résulte à la fois de textes anciens qui conservent toute leur actualité, des apports spécifiques de la loi de 2007 et de textes plus récents.

Le corpus antérieur à la loi de 2007

- *Loi municipale du 14 décembre 1789 et loi des 16-24 août 1790*
- *Loi d'organisation municipale du 5 avril 1884*
- *Articles L. 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales*
- *Décret n° 83-459 du 8 juin 1983 portant création d'un conseil national et de conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance*
- *Circulaire du 28 octobre 1997 relative à la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité*
- *Loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales*
- *Circulaire du 7 juin 1999 relative aux contrats locaux de sécurité*
- *Décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance*
- *Décret n° 2006-52 du 17 janvier 2006 instituant un comité interministériel de prévention de la délinquance*
- *Décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives*
- *Circulaire du 4 décembre 2006 relative aux contrats locaux de sécurité de nouvelle génération.*

L'apport spécifique de la loi du 5 mars 2007

- *Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance*

- *Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département.*

Les textes et documents plus récents

- *Rapports des Inspections générales sur le bilan d'application de la loi*

- *Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012*

- *Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.*

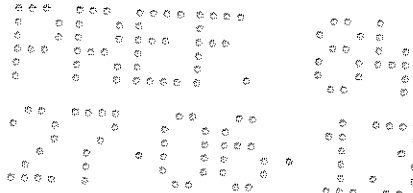
Les pouvoirs de police administrative ont constitué originellement le cadre essentiel de l'exercice par le maire de certaines prérogatives préventives sur le territoire de sa commune. Ils ont été consacrés par la loi d'organisation municipale du 5 avril 1884 et repris par les articles L.131-2 du code des communes puis L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, au travers de la référence au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique.

Au début des années 80 s'est imposée l'idée selon laquelle la prévention de la délinquance, qui touche à la vie quotidienne des habitants, nécessitait un investissement accru des maires, dans le cadre d'un partenariat actif avec les services de l'Etat, en charge de la sécurité des citoyens.

Dans cet esprit, différents dispositifs partenariaux de prévention de la délinquance ont été mis en place et réajustés progressivement :

La commune de Sorgues s'est ainsi dotée d'un *C.L.S. en 1999* organisé autour de trois axes principaux :

- Rassurer la population par la proximité.
- Prévenir les nuisances, désordres et violences.
- Renforcer les réponses judiciaires.



Le *COPS* (Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité) de Sorgues signé en *novembre 2004* s'articulait autour de trois objectifs généraux :

- Réduire la délinquance générale au dessous d'un seuil de 30% et particulièrement les faits de voie publique. Obtenir une augmentation du taux d'élucidation à plus de 10%.
- Placer la victime au centre des réponses.
- Redonner une image positive et dynamique de la ville.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a fixé la doctrine actuelle de la politique de prévention de la délinquance en consacrant notamment le rôle « pilote » du maire, en lui attribuant de nouvelles prérogatives dans ce champ et en associant autour de lui l'ensemble des acteurs de la prévention au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

C'est donc dans ce contexte que se décline la nouvelle stratégie territoriale de la commune de Sorgues en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Elle s'organisera autour de six axes stratégiques majeurs qui seront déclinés en objectifs opérationnels, lesquels détermineront les publics cibles des programmes d'actions qui seront mis en œuvre.

Le traitement social à travers essentiellement les actions mis en œuvre dans le cadre du CUCS agit sur les facteurs déterminants et/ou les processus. La réduction des facteurs de passage à l'acte passe par la prévention de la récidive.

Ces axes sont généraux, à visée préventive, à visée sécuritaire, à visée répressive, liés à la réparation et la sanction, liés à l'organisation.

2 ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

2.1 Statistiques

Données du territoire¹ de Sorgues

Sorgues est une ville de Vaucluse (84) d'environ 20 000 habitants, département situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et dépendant du canton de Bédarrides.

D'une superficie de 33.40 Kms², elle est située au confluent de l'Ouvèze et du Rhône. La commune est constituée essentiellement d'une large plaine bien irriguée. Ce territoire est traversé par l'autoroute A7 et la voie ferrée dans le sens nord/sud. La rivière de l'Ouvèze constitue une barrière naturelle entre la ville et certains quartiers. Avignon, chef lieu de Département, et bassin de vie, est éloigné de quatorze kilomètres.

La commune est en zone SEVESO² et fait partie du réseau NATURA 2000³.

- Les données démographiques de Sorgues
- La croissance démographique

	1990	1999	2009	2010
Population	17 236	17 520	18 040	18 220
Densité moyenne (hab. /km ²)	516	524.5	540,1	545.5

La variation annuelle moyenne de la population a été de +0.2% de 1990 à 1999, de +0.3% de 1999 à 2009.

La population est constituée de 49% d'hommes et de 51% de femmes.

¹ Données INSEE 2009

² Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

³ Code de l'Environnement qui précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites NATURA 2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement).

La répartition par âge:

0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
20,3%	17,8%	21,3%	17,7%	13,9%	8,9%

38,1% de la population est âgée de moins de 30 ans.

12,3% est la part de la population des ménages composés d'une seule personne.

Les couples avec enfants quant à eux représentent 72% de la population totale de la commune.

- Les revenus des habitants de Sorgues (2009)

Le nombre des foyers fiscaux de la commune s'élève à 7 436.

Le nombre de ménages imposé s'élève à 3 913 soit 52,6 % ; le nombre des ménages non imposé représente 47,4% des foyers fiscaux. Le poids de l'impôt pour les ménages imposés est de 4.4% représentant un montant moyen payé de 1 297 €.

Le revenu moyen des ménages imposé est de 28 908 € soit 2 409 €/mois.

Celui des ménages non imposé est d'une moyenne de 764 € / mois.

Le revenu moyen par ménage de la commune de Sorgues s'élève à 2 118 € mensuel.

- Le logement à Sorgues

Le nombre de logements est de 8 112 dont 7 395 résidences principales soit 91,2% et 74 résidences secondaires. On peut en conclure que la ville n'est pas un lieu de villégiature.

Le nombre de logements vacants représentent 7,9% du parc immobilier soit 642 logements.

L'ancienneté des logements :

Moins de 20 ans	Entre 20 et 35 ans	Entre 36 et 60 ans	Plus de 60 ans
17%	17%	40%	22%

Sur Sorgues les 2/3 des logements ont plus de 35 ans.

L'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale:

Moins de 2 ans	De 2 à 4 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 19 ans	De 20 à 29 ans	Plus de 30 ans
12 %	20 %	19 %	20 %	13 %	16 %

Ces données nous indiquent que la population a emménagé majoritairement dans les 9 dernières années sur la commune.

68 % des personnes occupent le même logement qu'il y a 5 ans auparavant (ou plus). Dans cette même période 14% ont déménagé pour un logement dans la même commune. On en conclue une stabilité résidentielle sur cette ville car près de 80% des personnes habitent encore la commune cinq ans après.

La répartition par pièces:

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	Plus de 5 pièces
3 %	9 %	21 %	34 %	33 %

Les propriétaires représentent 52 %, et les locataires 48 %.

L'habitat diffus (maison) s'élève à 59 %, contre 41 % pour les appartements.

Le taux des ménages à une seule voiture est de 47% celui à deux voitures de 37%.

Quelques données financières sur le prix de l'immobilier⁴:

Prix moyen du m2	Limite basse	moyenne	Limite haute
France	1 894 €	2 428 €	3 127 €
Sorgues	1 416 €	1 738 €	2 076 €
Vaucluse	1 920 €	2 317 €	2 748 €
PACA	2 881 €	3 555 €	4 401 €

Sorgues est une ville où l'immobilier est abordable en rapport au prix pratiqué dans la zone géographique considérée. C'est certainement un élément qui contribue à la stabilité résidentielle.

- La vie économique à Sorgues

La population active de Sorgues représente 44,3 % de la population totale. Parmi elle, 85,2 % a un emploi et 14,8 % est au chômage.

76,8 % de la population active est salariée.

⁴ Juillet 2011 site www.efficcity.com – prix de l'immobilier

Niveau d'études de la population âgée de plus de 15 ans

Pas de diplôme	Certificat d'études primaires-BEPC	CAP-BEP	Baccalauréat ou brevet professionnel	Bac +2	Supérieur à Bac +2
31,1 %	15,2 %	27 %	13,1 %	8,3 %	5,4 %

Presque un tiers du public Sorguais n'est pas diplômé, néanmoins un quart possède un CAP-BEP.

Deux types de zones d'activités existent sur la commune :

- Une zone à dominante commerciale d'une superficie de 192 hectares
- Six zones industrielles d'une superficie totale de 659 hectares

Au 31 Décembre 2011, il y avait 1298 établissements actifs sur la commune de Sorgues dont :

- 769 n'avaient pas de salariés soit 49.5%
- 21 de plus de 50 salariés soit 1,62 %
-

L'ensemble des emplois par catégorie socioprofessionnelle se répartit :

	Agriculteurs exploitants	Artisan, commerçant chef d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Profession intermédiaire	Employés	Ouvriers
Nombre	41	584	756	1 846	2 155	2 651
%	0.5	7.3	9.4	23	26.8	33

Ce tableau nous montre que le niveau d'études de la population sorguaise n'est pas en adéquation avec le niveau exigé de qualification pour occuper un certain nombre d'emploi proposé sur la commune

Les exploitations agricoles sur le domaine de la commune sont au nombre de 40 (données chiffrées de 2000) essentiellement orientées vers les légumes, les fruits et la viticulture (60%). En dehors de la sphère familiale le nombre d'UTA⁵ salariées est de 61.

Pour résumer, ces indicateurs nous indiquent que :

- Sorgues est une ville de moyenne importance : 20 000 habitants
- Sorgues est une ville jeune : 38% des habitants ont moins de 30 ans
- Sorgues est une ville où le revenu moyen par ménage est de 2118 euros
- Sorgues est une ville où 93% des logements sont des résidences principales
- Sorgues est une ville où le nombre de propriétaires et celui des locataires est quasi égal (48/52)
- Sorgues est une ville de stabilité résidentielle : 80% des personnes habitent encore la commune cinq ans après.
- Sorgues est une ville où les 3/4 de la population ont un niveau d'études de niveau IV et infra :
- Sorgues est une ville de forte activité économique où les emplois existent : 2/3 des besoins d'emplois sur le territoire communal.

Ces indicateurs doivent être complétés par l'analyse de la délinquance constatée sur la commune de Sorgues⁶.

La ville dépend de la brigade de gendarmerie de Sorgues dont l'effectif au 22 Février 2012 est de 23 militaires (soit un ratio de 1 pour 792 habitants). Son périmètre d'intervention se limite à la seule localité de Sorgues⁷.

La police municipale de la ville comprend 20 policiers (soit un ratio de 1 pour 911 habitants). A cet effectif il faut ajouter 10 agents de surveillance.

⁵ Unités de Travail Annuel

⁶ Données fournies par la préfecture de Vaucluse et la Brigade de gendarmerie de Sorgues

⁷ Depuis le 31 décembre 2012 l'unité bénéficie d'un renfort sur la zone de sécurité prioritaire (ZSP)

- Les indicateurs permanents de la délinquance :
 - La *délinquance générale* a évolué entre 2005 et 2012 de -0.90 %.
 - Le *taux d'élucidation* est passé de 36.22% en 2005 à 54.27 % en 2012 soit 32.66% de plus.
 - La *délinquance de proximité* a diminué de 31.14 % entre 2005 et 2012 :
- Les atteintes aux biens (AAB) ont baissé de 17.27 % entre 2005 et 2012.
- Les cambriolages dans les résidences principales et secondaires ont augmenté de 45.28% entre 2005 et 2012.
- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont augmenté de 52.04 % entre 2005 et 2012.
- Les escroqueries, infractions économiques et financières (EIEF) ont augmenté de 6.02 % sur la même période.
- Les infractions révélées par l'action des services (IRAS) ont évolué de 125.37% entre 2005 et 2012.

2.2 Objectifs réalisés COPS 2004

Diminution de la délinquance – Augmentation du taux d'élucidation

Création de l'EJD en décembre 2006

Création du Césam en janvier 2009

Information des publics scolaires sur l'éducation routière

Convention PM-Gendarmerie

Convention Commune SPIP accueil des TIG

Mise en place du réseau des acteurs de proximité

Création de l'aire d'accueil des gens du voyage

3 LES PRINCIPAUX AXES DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA COMMUNE DE SORGUES 2013-2016

3.1 *Les axes Généraux*

3.1.1. Poursuivre la réduction de la délinquance et du sentiment d'insécurité

3.1.2. Placer la victime au centre des préoccupations

3.1.3. Privilégier le partenariat et la communication entre acteurs

Animation du réseau des acteurs de la prévention

3.2 *A visée sécuritaire*

3.2.1. Mettre en place la vidéo protection

3.2.2. Lutter contre la délinquance routière (en éduquant, prévenant, et sanctionnant)

3.2.3. Aider et prendre en charge les victimes

En améliorant l'accès aux droits et à la médiation

3.2.4. Lutter contre les violences quotidiennes au domicile familial

Mise en place d'une permanence d'accueil des victimes de violences conjugales et intrafamiliales depuis septembre 2011 à raison d'une fois par mois.

Accueil assuré par les professionnels de RHESO et du CIDFF

Formation des agents de la collectivité sur la thématique (PM et agents du service PC)

Action annuelle sur la thématique en novembre de chaque année.

3.3 A visée préventive

3.3.1. Développer le vivre ensemble sur un territoire partagé à travers l'appréhension du territoire communal

3.3.2. Favoriser l'insertion dans un cadre intergénérationnel pour préserver la mixité sociale de la population

Mettre en exergue le travail du centre social et de l'accueil jeunes

3.3.3. Prévenir le décrochage scolaire et professionnel des jeunes publics

Cellule de veille éducative

Mettre en place un protocole de partenariat efficient avec l'EN en lien avec les obligations légales

3.3.4. Soutenir et accompagner la parentalité

Groupe d'expression mis en place en 2011 animé par Alphamédiation et l'EJD

3.4 A visée dissuasive

3.4.1. Valoriser la convention Police Municipale - Gendarmerie

Convention renouvelée pour 5 ans en janvier 2010

3.4.2. Créer le Conseil pour les droits et devoirs des familles

3.5 Liés à la sanction et la réparation

3.5.1. Accueillir des TIG sur la commune

Convention votée en CM en Janvier 2012

3.6 Liés à l'organisation

3.6.1. Maintenir et continuer à développer les structures nécessaires à la mise en œuvre des objectifs

Création d'un observatoire de la délinquance de la commune de Sorgues (en lien avec les acteurs du CLSPD).

3.6.2. Maintenir les organes de pilotage

4 LES INSTANCES DE PILOTAGE

4.1 Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

4.1.1. Le CLSPD plénier

Instance de concertation qui définit les priorités de la lutte contre l'insécurité

Favorise l'échange d'informations concernant les attentes des populations

Définit les axes stratégiques, les objectifs opérationnels à atteindre par l'ensemble des partenaires signataires du contrat.

Valide le programme d'actions ainsi que la désignation du responsable identifié des actions mis en œuvre dans le cadre des fiches actions.

Présidé par le maire

Membres de droit Préfet / Procureur

3 Collèges : Elus (désignés par le maire)

 Chefs de service de l'Etat ou leurs représentants désignés par le préfet

 Représentants du champ associatif (secteur social et professions concernées) désignés par le maire

4.1.2. Le Conseil restreint

Instance décisionnelle et délibérante qui administre et supervise le COPS

Il est présidé par le Maire.

Il anime l'ensemble du dispositif

4.2 La réunion Sécurité

Se réunit bimestriellement autour du maire

4.3 Les groupes thématiques

Sur les Transports - qui traiterait entre autre des incivilités dans les transports urbains

Sur l'Evaluation -qui fixerait le cadre méthodologique de l'évaluation du dispositif, des actions- qui serait le garant de la gestion des informations générales recueillis, de l'agrégation des données pertinentes des indicateurs de la

délinquance de la commune permettant une adaptation régulière eu égard à l'évolution des dits indicateurs et du cadre législatif
Servirait de comité de pilotage de l'observatoire de la délinquance (à créer)

Pour la mise en place du CONSEIL pour les droits et devoirs des familles

Pour faire le lien avec les instances de la ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire) que sont la cellule opérationnelle des forces de sécurité intérieure et la cellule de coordination opérationnelle du partenariat.

5 UN PROGRAMME D' ACTIONS A 4 ANS : 2013-2016

5.1 Dans le champ de la prévention primaire

Favoriser le lien entre accès aux droits et médiation

Nécessité de maintenir et développer une structure de proximité permettant l'accès au droit de tous les citoyens.

Nécessité de mieux orienter et accompagner les phénomènes de paupérisation et de vulnérabilité qui touchent différents publics de la commune.

Nécessité de prendre en compte les problématiques récurrentes qui touchent le public 14-25 ans.

A l'issue des différents temps rencontres partenariales, l'ensemble des échanges engagés nous amènent aux orientations suivantes :

1) La prise en compte du public 14-25 ans :

Présentation de thématiques (liste non exhaustive)

- Accompagnement à la parentalité
- L'implication des jeunes dans l'organisation de leur quotidien
- Les jeunes et l'emploi (objectif emploi, forum des métiers...)
- Les jeunes et les addictions (Alcool, drogues, NTIC...) en lien avec le milieu familial et le milieu scolaire
- Les jeunes et la mobilité
- Les jeunes et les évolutions du à l'âge (contraception, MST...)

- Les jeunes et les comportements déviants...

L'ensemble de ces thématiques pourraient se décliner par le biais de :

- Journée de prévention avec les collèves et lycée
- Tables rondes, conférences /débats, groupes de paroles
- Focale sur les manifestations à l'échelle nationale
- Focale sur les manifestations nationales conduites à l'échelle de la commune (journée internationale de lutte contre le SIDA)...

2) La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Présentation de thématiques (liste non exhaustive)

- Découverte des différentes formes de violences
- L'accompagnement vers le signalement
- Les partenaires compétents
- Les droits des victims...

L'ensemble de ces thématiques pourraient se décliner par le biais de :

- Journée de sensibilisation auprès de professionnel (agent d'accueil du centre social...) par des professionnels
- Tables rondes, conférences /débats, groupes de paroles
- Focale sur les manifestations nationales conduites à l'échelle de la commune (journée internationale de lutte contre les violences conjugales)
- Campagne de communication à l'échelle de la ville...

3) La prise en compte spécifique des Personnes Agées victimes

4) L'insécurité et la délinquance routière

Présentation de thématiques (liste non exhaustive)

- Les sensibilisations dès le plus jeune âge
- L'utilisation des deux roues
- Les jeunes conducteurs
- Les conduites à risqué...

L'ensemble de ces thématiques pourraient se décliner par le biais de :

- Journée de prévention sécurité routière avec les collèges, le lycée et les écoles de la commune
- Organisation de stage pédagogique
- Focale sur les manifestations nationales conduites à l'échelle de la commune (journée nationale de la prévention routière)...

Pour finir, il paraît pertinent de pérenniser les orientations existantes, à savoir :

- Le maintien de l'accès au droit et aux victimes :
EJD/PADE (labellisation PAD depuis le 1^{er} Janvier 2012)
- Renforcer la place et le travail du centre social sur le territoire.
- Développement de la cellule de veille éducative.
- Définir une entrée CLSPD spécifique 14 – 25 ans.
- Le maintien d'une rencontre régulière du groupe éducation

La coordination – à l'occasion de ces rencontres- d'une logique de projet partagé afin :

1. de présenter les dispositifs et outils spécifiques à chaque structure
2. de donner du sens aux projets portés par les structures de manière individuelle,
3. de mettre en synergie les structures, les moyens, les outils, les financements,
...
4. d'impulser une véritable cohérence éducative sur le territoire de Sorgues

La mise en œuvre d'un outil de communication interne à ce groupe éducation

L'identification d'étapes spécifiques (à adapter chaque année par la suite) :

5. Elaboration commune des objectifs et thématiques 2012 à retenir pour construire ses projets, Elaboration des demandes de financement dans le cadre du FIPD
6. Présentation des programmations retenues par chaque établissement, structure – coordination
7. Lancement des actions et valorisation de la démarche collective

5.2 Dans le champ de la prévention secondaire

5.2.1. Mettre en place la vidéo protection

- Exploitation visuelle pour élucider les dossiers en cours
- Diminution du sentiment d'insécurité
- Vidéo active ou passive selon les heures du jour.

5.2.2. Lutter contre les incivilités et l'occupation abusive de l'espace public

Regroupement de jeunes et incivilités aux abords de lieux définis – quartiers prioritaires et lotissements (Gare – Parvis Jean Paul II et St-Hubert, résidence de l'étoile, résidence les écrins, colibri, mésange, ritournelles.....)

- Mise en place d'agents spécialisés
- Patrouille jour et nuit pour intervenir sur les jeunes et sur les adultes « addictes »
- Recherche d'agents ou d'associations départementales pour prendre en charge cette population pour essayer de les sociabiliser

5.2.3. Lutter contre la vitesse excessive

- Prévention par contrôle
- Cibler les lieux cités par les administrés
- Verbalisation ⇔ actions de répression

5.2.4. Incivilités en début des rentrées scolaires dans les transports

En début de rentrée scolaire :

- contrôles renforcés inopinés des forces de l'ordre,
- interventions systématiques des forces de l'ordre en cas d'appel des conducteurs

5.2.5. Amélioration du partenariat PM-Gendarmerie (Lutter contre le sentiment d'insécurité)

Des réunions de travail seront programmées avec le commandant de la brigade et le chef de service de la PM de Sorgues pour définir concrètement la mise en place d'actions communes déjà en place quotidiennement via la réunion hebdomadaire et par le renforcement du travail

de complémentarité entre les forces de PM et les militaires pour travailler sur des orientations et des objectifs bien précis pour enrayer la délinquance locale « connue » par :

- Des contrôles communs : vitesse, ESI, infractions routières ; actions immédiates
- Travailler la proximité et la présence par des patrouilles communes pédestres et en VTT
- Elaboration d'une flexibilité du travail de la Police Municipale en fonction des événements et des dates.
- Echange quotidiens d'informations (relevé quotidien des faits enregistrés par la gendarmerie...)

5.2.6. Communication entre la population et les services d'ordre public

Développement de la police de proximité

Pour ce faire faudra définir :

- La priorité sur les quartiers,
- les problématiques
- et la mise en place par envoi de courriers, réunions et affichage dans les halls d'immeubles

On pourrait parler de prévention, d'information sur la sécurité à destination d'un public majeur , comme on parle de prévention routière pour un public jeune, connaître les fonctions des policiers municipaux et des gendarmes afin de réinvestir ces quartiers ,parler avec les personnes âgées sur la conduite à tenir au niveau de la sécurité...

5.3 Dans le champ de la prévention tertiaire

Le maintien de mesure destinée à la prévention de la récidive

Convention avec le SPIP

Nécessité de donner un nouvel élan à la contractualisation liant la commune et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), en favorisant la mise en œuvre des mesures de Travaux d'intérêts généraux(TIG).

6 LES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS SIGNATAIRES

6.1 LA SEM

Les engagements de la **SEM** en tant que bailleur présent sur le territoire et assurant une gestion de proximité s'appuient sur sa connaissance des publics et des problématiques relevées sur son patrimoine.

Ces engagements peuvent s'inscrire dans un renforcement de la démarche transversale déjà engagée de communication avec les différents partenaires :

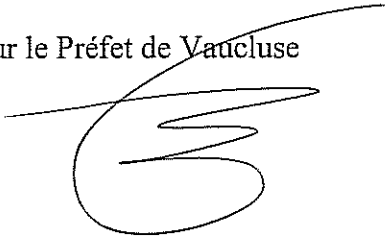
- PM : en prévention par voie de signalement des incidents de voisinage, de squat, d'incivilités, présence d'épaves, etc.
- Service Cohésion et Proximité : maintien du lien social par le renforcement des actions de type "animation" sur les sites ;
- CMS/CCAS/Association DECLIC - RHESO : en recherche de solution sur les situations de précarité.

7 LES SIGNATURES

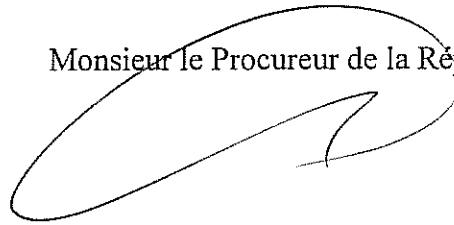
- Le présent contrat est fixé pour une durée de quatre ans.
- Il prend effet à la date de sa signature et sera d'application immédiate.
- Il sera complété autant que de besoin par des avenants

Le présent Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité a été signé en mairie de Sorgues le 25 Juin 2013


Monsieur le Préfet de Vaucluse



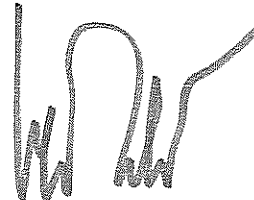
Monsieur le Procureur de la République



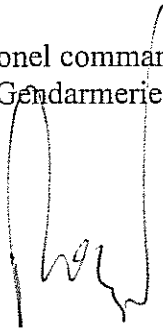
Monsieur le Maire de Sorgues



Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale



Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de Vaucluse

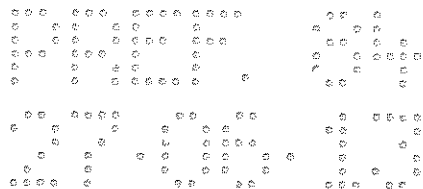


Monsieur le Président du Tribunal De Grande Instance et du Conseil Départemental de l'Accès au Droit

Monsieur le Président du Conseil Régional De Provence Alpes Côte d'Azur

Monsieur le Président du Conseil Général de Vaucluse

Monsieur le Président de la CCPRO



Madame la Présidente du CASEVS

Madame la Directrice Départementale
de la SNCF

Monsieur le Responsable des
Voyages Arnaud

Monsieur le Responsable de Transdev

Monsieur le Président de la SEM

Monsieur le Président de Vilogia

Monsieur le Président du
Nouveau Logis Provençal

Monsieur le Président de l'OPH.

Madame la Présidente de
Mistral Habitat

Monsieur le Directeur de la
Prévention Spécialisé ADVSEA